

**ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE

SESSION 2017

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente.

Durée : 3 heures
Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 23 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à la bibliothèque de Cultureville. Votre directeur souhaite revoir les horaires d'ouverture de la bibliothèque au plus près des besoins du public.

Vous rédigerez à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'adaptation des horaires en bibliothèque.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Extension des horaires des bibliothèques : concrétisation des promesses ministérielles » - Hélène GIRARD - *LaGazette.fr* - 22 avril 2016 - 1 page
- Document 2 :** « Les bibliothèques doivent corriger la « ringardise » de leurs horaires d'ouverture » - *LaGazette.fr* - 21 janvier 2013 - 2 pages
- Document 3 :** « Adaptation des horaires des bibliothèques : la boîte à outils de Sylvie Robert » - Hélène GIRARD - *LaGazette.fr* - 3 novembre 2015 - 2 pages
- Document 4 :** « Bibliothèques : vive la sociale ! » (extrait) - Frédéric POTET - *Le Monde des livres* - 1^{er} avril 2015 - 3 pages
- Document 5 :** « Compte rendu. Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques » - *Bibliotheques93.fr* - 10 juin 2016 - 5 pages
- Document 6 :** « La bibliothèque ouvrira le dimanche en hiver » - *Ladepeche.fr* - 1^{er} septembre 2015 - 1 page
- Document 7 :** « Bibliothèques : ouvrir plus pour lire plus » - Blandine LE CAIN - *Lefigaro.fr* - 9 janvier 2014 - 1 page
- Document 8 :** « Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales » (extrait) - Laurent BOUVIER-AJAM et Dominique COTTE - *Pro.bpi.fr* - 9 juin 2015 - 3 pages
- Document 9 :** « La ville à mille temps » - Anne CHEMIN - *Le Monde culture et idées* - 2 avril 2015 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

LECTURE PUBLIQUE

Extension des horaires des bibliothèques : concrétisation des promesses ministérielles

Publié le 22/04/2016 • Par **Hélène Girard** • dans : France

© Flickr CC by Yuri Levchenko

Les projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des équipements de lecture publique sont désormais éligibles aux aides financières de l'Etat. C'est ce que prévoit un décret d'application de la loi de finances 2016.

Chiffres-clés

- 14h20 : durée d'ouverture moyenne des bibliothèques en 2013
- 41h40 : durée d'ouverture moyenne dans les villes de plus de 100 000 habitants

Comme l'avait annoncé le ministère de la Culture, le 10 novembre 2015, dans le cadre de la discussion parlementaire sur la loi finances 2016, l'Etat va apporter un soutien financier aux collectivités qui ouvriront plus largement leurs bibliothèques.

Extension et évolution des horaires

Le décret n° 2016-423 du 8 avril 2016 sur la répartition des dotations de l'Etat et des fonds de péréquation, pris en application de la loi de finances 2016, modifie en effet en ce sens les critères d'éligibilité aux crédits de dotation générale de décentralisation (DGD) destinés aux bibliothèques publiques (dits « concours particuliers » des bibliothèques) et prévus à l'article L.1614-10 du CGCT. Les projets d'extension ou d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques sont désormais pris en compte.

Jusqu'à présent, les crédits débloqués au titre du concours particulier des bibliothèques ne devaient pas couvrir tout ou partie des dépenses courantes de fonctionnement.

L'aide de l'Etat ne pourra pas excéder 5 années consécutives. Par ailleurs, le décret prévoit trois cas où l'aide devra être remboursée :

- lorsque l'affectation de l'équipement sera modifiée ;
- lorsque, au bout de deux ans suivant la notification de l'aide, la collectivité n'a pas encore engagé la dépense d'un montant au moins égal à la somme attribuée ;
- enfin, lorsque, au bout de deux ans après la notification de l'aide, le projet d'extension ou d'évolution des horaires ne correspond pas aux critères d'éligibilité à l'aide.

Ce soutien de l'Etat s'inscrit dans le sillage du rapport de la sénatrice Sylvie Robert sur les des horaires des équipements de lecture publique.

Diagnostic temporel

A l'Association des bibliothécaires de France (ABF), on voit dans ce décret « une dynamique positive ». Sans pour autant considérer que le débat est clos. « La question des horaires ne doit pas se résumer à l'ouverture le dimanche, insiste son président, Xavier Galaup. Il y a aussi d'autres façons de faire évoluer les horaires des bibliothèques, sur la base d'un diagnostic temporel du bassin de vie concerné. » Autrement dit, l'ABF plaide pour du cousu-main.

Publié le 21/01/2013

BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques doivent corriger la « ringardise » de leurs horaires d'ouverture

Dans un rapport intitulé « L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles », publié en décembre 2012, Dominique Arot, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) dresse un constat sévère : les bibliothèques manquent une partie de leurs publics potentiels parce qu'elles n'ouvrent pas suffisamment et reproduisent trop les horaires de bureau. Sans sous-estimer les difficultés d'une réorganisation des équipements, l'inspecteur général exhorte la profession à secouer ses habitudes pour mettre les publics au cœur de son activité.

Fermés à 17 h 30, à l'heure du déjeuner, le dimanche... Pourquoi donc la grande majorité des lieux de lecture publique français reproduisent-ils ainsi les horaires de bureau ?

C'est exaspérant pour celui qui trouve portes closes, et, pour les communes, socialement et culturellement improductif.

Car, comme le souligne Dominique Arot, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), dans son dernier rapport, ces équipements excluent, ainsi, de fait, « toute une partie de leurs publics potentiels ». A savoir, lycéens, étudiants, familles en balade dominicale, actifs désœuvrés à l'heure du déjeuner, personnes en congé ne partant pas en vacances, etc.

Cette situation est aussi financièrement incohérente. Car depuis trente ans, les collectivités, aidées par l'Etat, ont consenti un effort certain pour se doter de belles et spacieuses bibliothèques ou médiathèques.

« Ce sujet met en évidence l'écart qui doit être impérativement comblé entre des investissements souvent très lourds et une offre de services consécutive sans commune mesure avec les dépenses initiales », relève le rapporteur.

Facteurs qui freinent le changement

Les facteurs qui freinent le changement sont nombreux et de tous ordres :

- une profession trop centrée sur les collections, pas assez sur les publics, l'accueil, la médiation culturelle ;
- une conception de l'accueil trop statique, qui consiste plus à enregistrer des inscriptions qu'à véritablement accompagner le visiteur dans ses recherches documentaires ;
- une place trop importante donnée au travail de « back-office » (traitement des ouvrages, catalogage...), qui empêche de consacrer du temps aux publics ;
- une gestion du temps de travail inexistante (pas de bornes de pointage, de logiciels de gestion des plannings, etc.) ;
- une conception architecturale souvent inadaptée à l'ouverture partielle du bâtiment (permettant de réduire les coûts de fonctionnement sur les plages horaires décalées) ;
- une absence de coordination des horaires entre bibliothèques municipales et universitaires, et même entre bibliothèques publiques d'un même territoire ;
- la méconnaissance, par les communes, de l'« emploi-étudiant », dispositif de vacations encadré par des contrats-types élaborés par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Culture, souvent utilisé par les bibliothèques universitaires pour étoffer leurs équipes d'accueil sans grever leurs frais de personnel, mais encore peu connu des collectivités ;
- la difficulté des responsables d'équipement ou des DRH des collectivités à engager une négociation sur les compensations des heures travaillées en soirée ou le week-end. « On a l'impression que chaque collectivité réinvente la négociation, commente Dominique Arot, qui préconise l'élaboration d'un cadre réglementaire national de base.

Une résistance au changement

L'auteur ne cache pas avoir été déçu par les conclusions de son enquête entamée au printemps 2012 : s'il savait les équipements français en retard sur leurs homologues européens, il espérait néanmoins qu'ils avaient accompli plus de progrès au cours des dernières années.

Car le sujet n'est pas nouveau. Depuis longtemps, certains responsables d'équipements et auteurs de rapports pointent du doigt la moyenne française de 19 heures hebdomadaires d'ouverture, très en-deçà des pratiques des autres pays européens.

En 2008, l'inspecteur général Georges Perrin avait déjà signé un rapport intitulé « Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : propositions pour une extension des horaires d'ouverture ». Il y rappelait, entre autres, l'intérêt de l'« emploi-étudiant ».

A l'époque, quelques équipements de lecture publique avaient réussi à faire bouger leurs habitudes. Mais ils sont restés l'exception. Beaucoup d'autres ont buté sur l'épineuse question du travail le dimanche, lourde de conflits sociaux potentiels si elle n'est pas négociée avec doigté et sur laquelle se focalisent nombre d'agents.

En 2010, dans ses « 14 propositions pour le développement de la lecture », l'ancien ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, avait prévu une incitation au changement, avec une enveloppe de quelque 250 000 euros pour aider les bibliothèques des 50 plus grandes villes à passer à 50 heures d'ouverture.

Peu de bibliothèques ont essayé et seules trois ont réussi à atteindre ou dépasser ce seuil (Amiens, Clermont-Ferrand et Troyes).

« Ce dispositif expérimental aura eu le grand mérite de mettre en évidence la question de l'ouverture des établissements, mais il aura aussi révélé que l'aide la plus efficace de l'Etat n'est sans doute pas à rechercher du côté de subventions de fonctionnement nécessairement modestes à l'échelle du territoire, mais bien plus sous forme d'outils et de recommandations en matière d'aménagement des locaux, d'organisation du travail et d'informations statistiques partagées », conclut Dominique Arot.

Enfin, en juin 2011, l'Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France (Motif) a passé au crible les grilles horaires des bibliothèques franciliennes. Conclusion de l'étude : une moyenne de 16,6 heures d'ouverture par semaine.

14 recommandations pour des stratégies innovantes

Dominique Arot ouvre des pistes de tous ordres et relevant de niveaux de compétences différents.

- Certaines semblent assez simples à mettre en œuvre : systématisation des boîtes de retours de documents installées à l'extérieur des bibliothèques...
- D'autres sont beaucoup plus ambitieuses : inscription des bibliothèques dans les démarches de type « bureau des temps », coordination des équipements d'un même territoire sur les horaires...
- Une partie des démarches préconisées relève de la seule collectivité : professionnalisation de la gestion des horaires de travail, vigilance sur la conception des locaux lors des chantiers de construction, rénovation ou extension de bâtiments... ; voire de la seule bibliothèque : consultation des usagers, expérimentations, évaluation régulière de l'adéquation des horaires avec les besoins des lecteurs...
- Une autre partie suppose une implication de l'Etat : ouverture d'un chantier juridique concernant la prise en compte et l'indemnisation des horaires de travail le soir et le week-end, soutien au recours à l'emploi étudiant...
- Enfin, la recommandation la plus complexe et la plus longue à mettre en œuvre concerne le renouvellement de la vision du métier, pour placer la relation aux publics au cœur des organisations du travail dans les bibliothèques, ambition qui ne peut se concrétiser sans une implication de toute la profession.

Là, « une révolution culturelle s'impose, estime Dominique Arot. Quand on voit l'amélioration de la situation dans les bibliothèques universitaires, qui, en dix ans, ont gagné environ dix heures d'ouverture par semaine, on se dit qu'il n'y pas de raison que les bibliothèques municipales ne parviennent pas, elles aussi, à progresser dans ce domaine. »

Encore faut-il faire évoluer la formation, les fiches de poste, les critères de recrutement, les modalités de management... un chantier de longue haleine.

Publié le 03/11/2015 • Par Hélène Girard

Politiques culturelles

Adaptation des horaires des bibliothèques : la boîte à outils de Sylvie Robert

La sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert a présenté le 2 novembre 2015 son rapport sur « l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publique ». Outre des mesures financières, l'essentiel du rapport mise sur le travail de médiation des bibliothécaires.

En présentant son rapport, Sylvie Robert a d'emblée prévenu qu'elle ne s'était pas focalisée sur la question de l'ouverture le dimanche. « Cette dernière n'est qu'une modalité, parmi d'autres, de l'adaptation des bibliothèques à leur environnement. » Mais, lorsque l'ouverture dominicale est envisagée, elle doit être traitée séparément, car il s'agit « d'une journée particulière qui doit être traitée comme telle ». Pour la sénatrice, l'évolution des horaires des bibliothèques passe par une démarche cousue main. La boîte à outils que propose Sylvie Robert dans son rapport, ne se conçoit qu'à partir d'un « diagnostic temporel » du territoire « objectivant les rythmes de vie des habitants et leur concordance avec les horaires de la bibliothèque ». A chaque collectivité de choisir, en fonction de ce diagnostic, les adaptations qui correspondent aux rythmes de vie de sa population. Enfin, l'élue bretonne se dit convaincue que les horaires des bibliothèques constituent aujourd'hui une « question politique », qui a besoin d'être portée par des élus volontaires.

Élargissement du concours particulier

La proposition phare de Sylvie Robert est d'ordre financier : l'élargissement du concours particulier « bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation (DGD) aux dépenses de fonctionnement liées à l'extension des horaires d'ouverture. Cette proposition a été validée dès le 2 novembre par la ministre de la Culture, Fleur Pellerin. Elle passera par un amendement gouvernemental au PLF 2016 actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. L'accompagnement de l'Etat durera trois ans. Pour tenir compte de l'élargissement du périmètre de la DGD, Sylvie Robert suggère de porter son enveloppe de 80 à 85 millions d'euros.

Développement des contrats « territoire-lecture »

Autre mesure financière : le développement des contrats « territoire-lecture » par une double inscription, au programme 334 (livre et industries culturelles) du ministère de la Culture, comme c'est actuellement le cas, et 224 (transmission des savoirs et démocratisation de la culture). La ministre de la Culture a annoncé que l'enveloppe des contrats « territoire-lecture » allait doubler en 2016, pour passer à 2,2 millions d'euros. Sylvie Robert préconise également une « cartographie documentaire territoriale » en préalable à toute signature de ce type de contrat. « Par-delà les CTL, cette cartographie apparaît comme un prérequis à tout projet d'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques en vue de garantir cohérence et complémentarité entre les différents établissements sur le territoire. »

Priorité à la médiation

Plusieurs propositions de la sénatrice mettent en avant la fonction de médiation des bibliothécaires. Cette dimension du métier devrait, selon elle, être mieux « intégrée » dans les formations initiale et continue des professionnels. Le discours sur la médiation devrait être porté de façon claire et au plus haut niveau hiérarchique. De même les automates de prêt, que la rapporteure propose de développer, permettraient de libérer du temps qui pourrait être consacré à l'accueil du public en horaires élargis.

Harmonisation des négociations

Selon la sénatrice, les agents territoriaux devront être associés au diagnostic territorial : « une des clés du succès réside en effet dans une dynamique commune associant agents, équipe de direction de la bibliothèque et élus ». La rapporteure préconise l'élaboration d'un « cadre national statutaire pour une meilleure harmonisation des négociations dans les aménagements horaires et les heures supplémentaires dans les collectivités, en particulier sur la question du travail du dimanche. »

Nuit des bibliothèques

Sylvie Robert avance l'idée d'une « Nuit des bibliothèques » pour présenter les équipements de lecture publique, leurs collections et leurs services. Un type de démarche qui existe déjà dans quelques collectivités et qui semble efficace pour attirer non seulement les usagers, mais aussi « et surtout les non-usagers ». Pour la sénatrice, un événement d'ampleur nationale « sur le modèle de la Nuit des musées » permettrait de faire connaître plus largement les équipements de lecture publique. Fleur Pellerin, qui a indiqué qu'elle y voyait un bon moyen de « désinhiber » le public face aux équipements culturels, a précisé que la « concertation » serait engagée avec les professionnels.

Les autres propositions du rapport

- augmenter le ratio m²/nombre d'habitants, qui détermine l'octroi du concours particulier, pour les projets de construction et d'extension d'une bibliothèque, pour prendre en compte la dimension intercommunale des projets en milieu rural ;
- intégrer les bibliothèques dans les opérations prioritaires définies à l'échelle nationale pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER) ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage en amont pour tout projet de construction et de réfection d'une bibliothèque pour s'assurer qu'il facilite l'ouverture sur des temps atypiques ;
- élaborer un statut spécifique du vacataire étudiant en bibliothèque, sur le modèle du statut des moniteurs étudiants ;
- encourager la mutualisation des moyens et du personnel (avec un appel à projets du ministère) ;
- expérimenter des projets de coopération entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques universitaires à l'échelle d'un territoire, avec un appel à projet conjoint entre le ministère de la Culture et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- lancer une application mobile permettant de connaître les horaires d'ouverture des bibliothèques d'un territoire donné et éventuellement les places disponibles, en temps réel (comme il en existe une à la Bpi).

Chiffres-clés

- 14h20 : durée d'ouverture moyenne des bibliothèques en 2013
- 41h40 : durée d'ouverture moyenne dans les villes de plus de 100 000 habitants
- 11h10 : durée d'ouverture moyenne dans les communes de moins de 5 000 habitants
- +10% d'inscrits et de prêts en moyenne dans les bibliothèques qui élargissent leurs horaires d'ouverture
- 25% des bibliothèques élargissant leurs horaires recrutent des vacataires
- 20% optent pour une prime aux agents ou une rémunération des heures supplémentaires

(Sources : Etude d'impact sur l'optimisation des horaires des bibliothèques territoriales, Synthèse nationale des données d'activité 2013 des bibliothèques municipales)

DOCUMENT 4

Bibliothèques : vive la sociale !

LE MONDE DES LIVRES | 01.04.2015 | Par Frédéric Potet



« Je hais les dimanches », chantait Juliette Gréco au début des années 1950. Les aurait-elle autant détestées, ces longues journées à l'ennui renouvelé, si les bibliothèques avaient été ouvertes ? Allez savoir... Alors que les musées, les théâtres et les cinémas se gardent bien de fermer le dernier jour de la semaine, les bibliothèques continuent de faire relâche.

Cocasse ironie, les choses pourraient évoluer à la faveur d'un texte n'ayant rien à voir, à l'origine, avec la diffusion culturelle, mais avec le commerce. Déposé par la députée PS et ancienne ministre de la culture Aurélie Filippetti, un sous-amendement au projet de loi Macron « *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* » veut ainsi obliger les municipalités à instaurer localement des « *débats* » autour de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, parallèlement à celle des magasins. La proposition vient d'être appuyée par la ministre de la culture Fleur Pellerin, qui a confié à la sénatrice Sylvie Robert, le 30 mars, une mission « *portant sur l'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques* ».

Si le chemin est long entre une simple obligation à débattre, ou la mise en place d'une mission, et le déblocage de crédits pour ouvrir des espaces historiquement fermés les jours chômés, l'adoption de la mesure aurait une force symbolique. Elle consacrerait le nouveau rôle joué par ces structures, qui n'ont jamais autant changé que ces dernières années.

Longtemps dédiées au seul livre imprimé et préposées à la démocratisation des œuvres, les bibliothèques se voient désormais confier d'autres missions. Mot d'ordre : privilégier l'accueil du public, répondre à ses besoins, lui donner envie de rester sur place. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que les bibliothèques deviennent des espaces ouverts, dans l'objectif de donner un large accès au livre, y compris à ceux qui se sentent intimidés par lui.

Ateliers, spectacles, expositions, formations, participation à la vie de la structure... Il est même possible, selon les endroits, de parler sans chuchoter, de téléphoner, de manger ou encore – sacrilège ! – de s'adonner aux jeux vidéo, que nombre de leurs détracteurs tiennent pour les ennemis jurés du livre. Ici, la lecture doit recréer du lien, la constitution de collections doit permettre de nourrir la « *cohésion sociale* ». Apparu il y a quelques années, ce phénomène d'ouverture concerne à ce jour un petit nombre des 3 000 bibliothèques recensées en France. Mais il semble irrésistible.

Piano numérique

La dernière-née, et l'une des plus emblématiques, est la médiathèque de Créteil (Val-de-Marne), qui a ouvert en juin 2014 en plein cœur du quartier populaire du Mont-Mesly. Tout, ici, impressionne. La dimension (4 400 m²). L'architecture transparente du bâtiment, conçue pour brouiller les frontières avec le dehors. Le nombre de documents disponibles (140 000), d'ordinateurs en accès libre (84), de places assises (96), de fauteuils (138)... Un piano numérique a même été installé au milieu de l'espace musical – à n'utiliser qu'avec un casque.

D'un accès totalement gratuit pour les habitants de la ville, l'endroit est l'archétype d'un concept très en vogue dans la profession, appelé « troisième lieu » – les deux premiers étant le domicile et le lieu de travail. « *Nous sommes ici dans un espace intermédiaire, dont la vocation est d'apprendre à être citoyen et à développer son esprit critique, d'être capable de choisir ses propres loisirs, de rencontrer des gens, de participer à la vie sociale...* », détaille sa directrice, Elisabeth Rozelot. Son programme propose, de fait, un large éventail d'ateliers (écriture, informatique, vannerie, linogravure...), de lectures, de projections, de concerts mais aussi de sessions d'aide à la recherche d'emploi ou d'alphabétisation, en collaboration avec des associations de la ville. Un poète en résidence, Bruno Doucey, y anime également des rencontres avec des écrivains.

Si elle a trouvé son rythme de croisière avec 11 000 inscriptions après neuf mois, la médiathèque de Créteil est aussi emblématique des difficultés auxquelles se heurte ce type de projet, comme en témoigne l'échec de ce qui devait être son centre : une petite cafétéria, avec banquettes moelleuses et distributeurs de boissons. L'espace n'est jamais vraiment parvenu à mêler les publics, des adolescents trop agités au regard du règlement intérieur ayant fait main basse dessus. [...]

Ecrivain public

A 10 kilomètres de là, dans le 20^e arrondissement de Paris, la bibliothèque Louise-Michel voit aussi arriver pas mal de bambins isolés. Mais dans cet autre équipement, lui aussi modèle en termes de lien social, ouvert en 2011, le personnel leur refuse l'accès ou téléphone aux parents. Dans certains espaces, les discussions peuvent se tenir à voix haute, les téléphones n'ont pas l'obligation d'être mis en mode vibreur, et avaler son sandwich sur le pouce est autorisé – une balayette est proposée à l'entrée pour ramasser les miettes. Une table à langer et un chauffe-biberon sont également à disposition des parents et des assistantes maternelles. Tous les samedis matin, un écrivain public répond aux demandes de personnes ne parvenant pas à écrire des courriers. A l'étage, une salle est consacrée aux activités, prêts de disques ou jeux vidéo.

« *Nous sommes un lieu de vie avant d'être un lieu culturel*, va jusqu'à affirmer Hélène Certain, sa directrice. *Notre priorité est de favoriser la relation à l'utilisateur. Les bibliothèques mises à part, il existe peu d'endroits en ville qui soient libres d'accès, gratuits, chauffés, et dans lesquels on peut rentrer sans avoir à décliner son identité.* » Quinze personnes travaillent à l'année dans cette bibliothèque de quartier dotée de 30 000 documents. « *Il n'est pas rare de nous voir discuter vingt ou trente minutes avec quelqu'un. Nous le faisons de personne à personne, et non d'institution à consommateur* », insiste la responsable du site.

Comme pour les travailleurs sociaux, la récompense ultime, pour ces bibliothécaires-militants, est de voir des usagers proposer et organiser eux-mêmes des activités à partir des ouvrages sortis des rayons. A « Louise-Michel », les livres, un petit jardin partagé et un « ciné-habitants » font ainsi la fierté de l'équipe.

[...]

A Signy-l'Abbaye, un rapprochement inédit

L'une des bibliothèques à vocation sociale les plus étonnantes de France se trouve sans conteste à Signy-l'Abbaye (Ardennes), une commune de 1 400 habitants. Ouverte en 2007, la structure a en effet été jumelée à un centre social à la suite d'un partenariat inédit entre la direction régionale des affaires culturelles et la Caisse d'allocations familiales. Ce rapprochement a été conçu dans le but de lutter contre l'isolement et le repli sur soi, des maux récurrents dans ce village au taux de chômage de 15 %, situé à 25 km de Charleville-Mézières. Bibliothèque et centre social proposent ainsi toute une gamme d'activités (ateliers, sorties...) et de services (accueil des mineurs, relais parents-enfants, relais service public, aide à la recherche d'emploi...) au milieu d'un espace culturel comprenant 15 000 documents. Dix-neuf salariés – bibliothécaires, travailleurs sociaux, animateurs socioculturels – travaillent dans cette structure au budget annuel de 450 000 euros. « *Une petite commune comme la nôtre ne pourrait jamais s'offrir une bibliothèque seule. Cela devient possible en mutualisant les frais de fonctionnement avec une autre structure* », explique Didier Guillot, l'un de ses responsables.

Ce qui n'est pas gratuit, en revanche, c'est le coût de fonctionnement de ces vaisseaux, nés le plus souvent dans le sillon de l'intercommunalité à la fin des années 1990, qui permet à des communes de gérer ensemble des équipements ou des services publics. Le danger que craignent leurs partisans est de voir les élus, une fois leur construction achevée, se contenter de les faire « tourner », sans se soucier de renouveler les collections de documents. Comme si le virage social pris par ces équipements ne nécessitait pas des achats réguliers de livres.

« *Ce serait une erreur. Les usagers veulent du renouvellement* », appuie Anne Verneuil, à Anzin. « *S'il n'y a pas de collections, pas de livres, tout le travail de médiation ne sert à rien. Sans documents, les bibliothèques deviendraient alors des centres aérés, des bistrots, des MJC...* », abonde Elisabeth Rozelot, à Créteil, où les livres proposés sont quasiment tous neufs ou en excellent état.

Reste que les budgets d'acquisition stagnent ou sont en baisse depuis plusieurs années dans la grande majorité des bibliothèques et médiathèques de France, sans distinction, cela en raison de la crise. C'est aussi à cause de celle-ci que l'ouverture dominicale n'est sans doute pas pour demain. Et que les dimanches resteront haïssables.

Des usages à révolutionner

Marketing sensoriel : technique consistant à stimuler les sens du consommateur afin d'accroître son bien-être dans un magasin. Qui l'eût cru ? Ce concept commercial bien connu des grandes enseignes et de la grande distribution fait petit à petit son chemin dans les bibliothèques. L'évoquer seulement avait valeur d'insulte il y a encore dix ans. Voilà l'expression revendiquée par tous ceux qui militent pour une révolution des usages dans ces espaces longtemps consacrés à la seule lecture. En témoigne *Veiller au confort des lecteurs. Du bon usage des cinq sens en bibliothèque*, un ouvrage collectif dirigé par Marielle de Miribel, chargée de mission à la Ville de Paris et cofondatrice d'une section « marketing et management » à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et institutions.

« *Comment faire en sorte que les publics de toute sorte se sentent bien à la bibliothèque et aient envie d'y revenir (...) à l'heure d'Internet, où l'on trouve quasiment toutes les informations dont on peut avoir besoin sans sortir de chez soi ?* », s'interroge-t-elle en préface de cet ensemble traitant de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du toucher et du goût, « adaptés » en bibliothèque.

Parce que les usagers peuvent avoir des besoins très différents, l'ouvrage prône notamment la création d'espaces aux fonctions spécifiques : des grands plateaux qui favoriseront la convivialité, des zones réservées aux conversations, des salles de travail silencieuses ou encore des petits carrés individuels. Une bibliothèque « confortable » veillera également à multiplier les sources lumineuses – artificielles et naturelles –, afin de répondre au problème de l'ombre portée sur le livre, sujet abondamment traité par l'architecte finlandais Alvar Aalto (1898-1976).

Le choix des couleurs ne devra pas être négligé non plus. Les sections jeunesse ont longtemps eu le privilège des coloris les plus gais. Du vert anis, du bleu ciel, du rose fuchsia apparaissent désormais dans les espaces pour adultes. Espaces où les étagères hautes de 2 mètres sont en voie de disparition. La mode est aux rayonnages à hauteur d'œil et aux présentoirs pouvant montrer de face la couverture des livres, comme dans les librairies, afin de « donner envie ».

Quant à la fameuse classification décimale de Dewey – qui ordonne un fonds documentaire en 10 classes, 100 divisions et 1 000 sections –, elle a du plomb dans l'aile. De plus en plus de bibliothécaires créent leur propre classification par thématique, en y mélangeant d'ailleurs allégrement les supports (livres, presse, CD, DVD).

Que dire enfin de l'architecture des bâtiments les plus récents ? Longtemps proscrits parce qu'ils ne favorisent pas le rangement, les angles aigus et les murs en biais y ont maintenant droit de cité. « *Il faut créer de l'espace. Les gens ont besoin que leur œil puisse aller loin* », explique Marielle de Miribel. « *Une bibliothèque, c'est un des plus beaux paysages du monde* », disait le romancier Jacques Sternberg.

Compte rendu.

Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

Le 10 juin 2016 en introduction de l'Assemblée générale de l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis (Bibliothèque de Bobigny).

Depuis deux ans, l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis a pris l'habitude de proposer en ouverture de son assemblée générale de développer une question professionnelle.

Cette année, nous abordons la question de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, avec :

- David Georges Picard conseiller à la DRAC Île-de-France. Cette dernière étant chargée, par le ministère, de l'application d'un nouveau dispositif permettant aux bibliothèques de bénéficier d'une aide dans le cadre de la mise en place d'horaires élargis.
- Anne Ponté et Benjamin Sausin, pour la médiathèque Georges Brassens de Drancy, ouverte tous les jours de la semaine.

DU CÔTÉ DE L'ÉTAT

En août 2015, la sénatrice Sylvie Robert avait rendu un rapport à la ministre de la Culture et de la communication Fleur Pellerin sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques. Elle proposait notamment une liste de préconisations allant d'une augmentation de budget à la formation à la médiation des bibliothécaires, en passant par la création d'un statut spécifique des vacataires étudiants en bibliothèque, l'encouragement à la coopération entre BP et BU...

Comme les bibliothèques publiques constituent des lieux essentiels de partage, de développement de la diversité culturelle et de vie démocratique, l'élargissement de leurs horaires d'ouverture constitue un enjeu majeur : l'amplitude d'ouverture étant l'une des conditions premières d'un accès de tous les publics aux bibliothèques et à leurs services. Afin de favoriser un élargissement et une adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques à l'évolution des temps de vie, l'État a souhaité accompagner les collectivités les plus volontaires dans cette démarche.

Un amendement au projet de loi de finances pour 2016 a étendu aux projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques le bénéfice des financements du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation, soit 80,4 millions d'euros par an.

Les collectivités qui souhaiteront engager des projets d'extension et

d'évolution des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques pourront bénéficier d'une participation de l'État aux frais générés par ce projet, notamment aux différents frais de personnel, et ce sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans consécutifs. Le taux d'aide sera déterminé par les préfets sur la base de la qualité et de l'ambition du projet.

C'est la DRAC Île de France qui a donc en charge la gestion de ce dispositif.

Ainsi, David Georges Picard nous expose le projet d'accompagnement de l'Etat auprès des bibliothèques dans le cadre d'une démarche d'élargissement de leurs horaires :

- Une aide à taux fixe sur 5 ans maximum sur une ligne budgétaire ressources humaines : postes chargés. Il est important de se projeter à la fin de ces 5 ans et des aides, pour s'assurer de la pérennité de ce service public augmenté : les frais engendrés par cette amplitude horaire plus large revenant à la charge des municipalités (ou EPT).
- Il s'agit d'un crédit du ministère de l'Intérieur ;
- Cette aide peut comprendre l'appel à un cabinet extérieur pour mener une étude afin de préparer au mieux cette ouverture élargie, d'être le plus pertinent possible dans les propositions (de nombreux critères, économiques, sociologiques, etc., entrent en jeu pour déterminer de nouveaux horaires), au plus près des besoins des publics et dans une concertation avec les professionnels ;

- ATTENTION : Cette aide est adossée à une aide à l'investissement sur du bâti — de la construction ou des travaux de rénovation. Notons que cela peut, en Seine-Saint-Denis, être un frein pour s'approprier ce nouveau soutien. En effet, le département est bien pourvu en bibliothèque et les projets de construction ne sont pas si courants. Toutefois, des projets de réhabilitations, d'adaptation du lieu à de nouveaux usages et besoins, d'amélioration de l'équipement en vue d'accueillir mieux les publics, peuvent entraîner une demande d'aide à l'investissement. Et c'est naturellement, puisque dans ce même esprit, qu'une demande d'accompagnement financier sur l'élargissement des horaires pourrait être déposée.
- Les critères pour obtenir cette aide sont multiples et le taux d'aide est déterminé par les préfets (pas de plafond) :
 1. importance numérique du public visé et caractéristiques socio-économiques et culturelles de ce public ;
 2. importance de l'extension horaire envisagée (notamment par rapport à la moyenne des bibliothèques de même niveau) et pertinence de cette évolution ;
 3. moyens mis en œuvre par la collectivité (présence de personnel qualifié, évolution du régime indemnitaire et des récupérations...) ;
 4. qualité du diagnostic réalisé et du projet culturel ;
 5. surface et diversité des espaces ;
 6. variété des services proposés dans le cadre de cette extension ;
 7. qualité de l'offre documentaire et culturelle ;
 8. projets concernant une zone sensible, comme les quartiers politiques de la ville (QPV) ou bien les zones de revitalisation rurale, etc.
- Ce projet est né d'une vraie volonté d'encourager ce processus d'étendre les temps d'ouverture. Sans aucunement menacer le service public proposé en bibliothèque, lequel ne doit pas subir de dégradation. Il faut se poser la question de la profession : en effet, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour les publics éloignés, notamment en dehors des horaires d'ouverture. Cumuler des baisses de la masse salariale, comme c'est la tendance actuelle, à une extension des horaires pourrait provoquer certes une ouverture des espaces, mais sans personnel qualifié pour accompagner les usagers. De nouveau, seules les classes moyennes, autonomes dans ce lieu, bénéficieraient de cette ouverture.

Ne fonctionner 'qu'avec' des vacataires (pour les dimanches par exemple), qui ne sont pas des professionnels de la lecture publique, pose la question du service réel rendu au public — hors, effectivement, celui d'ouvrir les espaces.

DU CÔTÉ DES MÉDIATHÈQUES

La médiathèque de Drancy, forte de son expérience, expose concrètement à l'ensemble de l'assemblée la mise en place de la semaine de sept jours

Fiche de renseignements de G.Brassens

- Ouverte du lundi au dimanche
- 41 : 00 d'ouverture au public (23 : 30 pour les annexes) = lundi mardi jeudi et vendredi de 14 : 00 à 19 : 00 ; mercredi de 10 : 00 à 19 : 00, samedi de 10 : 00 à 18 : 00 et dimanche de 14 : 00 à 18 : 00.
- 35 : 00 de travail/semaine
- Prêts et retours centralisés
- 2 personnes par plateau pour renseigner (3 plateaux ouverts, ce qui implique : pas de salle de w ou de salle de lecture)
- Une équipe composée de 40 personnes environ, 6 vacataires (3 le samedi et 6 le dimanche) et un roulement avec deux équipes (du lundi au vendredi et du mardi au samedi)
- La bibliothèque peut ouvrir avec 9 personnes
- 4 dimanches obligatoires pour les agents par an, puis autant qu'ils veulent. Le personnel des autres médiathèques de Drancy peut venir travailler à la centrale le dimanche.

En 2004 avant même l'ouverture de la médiathèque Georges Brassens de Drancy, le directeur d'alors, Alain Pansu, à la faveur d'un changement politique, milite pour une politique d'ouverture et d'accessibilité globale. Tout d'abord, la médiathèque ouvre du lundi au samedi, puis jusqu'au dimanche. Avec pour objectif d'attirer les jeunes — étudiants, notamment — et le public familial.

Il ne s'agit en fait pas tant d'une ouverture du dimanche que d'une ouverture tous les jours — y compris, donc, le dimanche. Cette mise en place ne s'est pas faite sans compensation. Le constat est le suivant, la fréquentation est très importante le dimanche. Il s'agit d'un public d'emprunteurs (10,5 % de la population est emprunteur actif), familial et étudiant. Les mercredis, samedis et dimanches ont à peu près la même

fréquentation (chacun à peu près 21% de la fréquentation mensuelle — à noter, toutefois, que le mercredi et le samedi l'amplitude horaire est plus large).

Il est probable que le public du samedi se reporte en partie sur le dimanche et qu'il ne s'agisse pas d'un élargissement des publics, mais d'un étalement sur deux jours de ces derniers. Reste à noter que dans ces conditions, les bibliothécaires sont moins débordés sur chacun de ces jours et que l'accueil du public se fait dans de meilleures conditions : c'est un service de meilleure qualité qui est rendu.

Depuis 2013 : légère érosion du public, manque de communication dans la ville sur ce service ouvert et accessible. L'effet ouverture le dimanche combinée avec l'ouverture d'un nouvel équipement commence à s'estomper. Globalement, l'effet de l'extension des horaires est positif. Notons que cette organisation provoque du côté du personnel quelques aménagements et contraintes :

- Difficulté de proposer des animations le dimanche, le temps est consacré au service public ;
- Sur un fonctionnement en demi-équipe, la moindre absence met tout le monde en flux tendu ;
- Recevoir des groupes et proposer du « hors les murs » est rendu difficile par cette amplitude d'horaire large ;
- L'organisation du travail interne doit être fine, d'une part parce que son temps est restreint par l'accueil du public, d'autre part parce qu'il est difficile de rassembler les équipes sur des temps d'échanges communs

À noter

Il est important, si vous envisagez de proposer un projet d'extension des horaires ou si vous êtes 'encouragés' par votre municipalité à le faire, de mettre immédiatement la DRAC dans la boucle. Elle pourra être d'un bon soutien et d'une bonne expertise dans vos discussions avec vos tutelles.

David Georges Picard/DRAC Île-de-France : 01 56 06 51 54 / david-georges.picard@culture.gouv.fr

À consulter

L'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques,

Rapport de la sénatrice Sylvie Robert

http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/127456/1397661/version/1/file/20151102_MCC-RAPPORT-SYLVIE-ROBERT.pdf

Ouvrir grand la médiathèque !

Ministère de la Culture et de la Communication, en co-édition avec l'Association des bibliothécaires de France (ABF)

Fiche pratique soutien financier de l'état des projets d'extensions et d'adaptation des horaires d'ouverture des bibliothèques

La bibliothèque ouvrira le dimanche en hiver

Actualité Grand Sud /Lot-et-Garonne /Villeneuve-sur-Lot

Publié le 01/09/2015 à 03:50, Mis à jour le 01/09/2015 à 08:31



À la bibliothèque, pour consulter journaux, magazines, livres, BD... sur place, pas besoin d'abonnement./Photo DDM, F.P.

Nouveaux horaires à la bibliothèque municipale à partir d'aujourd'hui mardi 1er septembre : journée continue les mercredi et samedi, ouverture 2 dimanches par mois en hiver.

La rentrée à la bibliothèque municipale est synonyme de nouveautés. La première, c'est l'élargissement des horaires avec journées continues le mercredi et le samedi. La deuxième, c'est l'ouverture dominicale, tous les quinze jours en période hivernale. « Nous avons annoncé dans notre programme de campagne le projet d'ouverture expérimentale de la bibliothèque le dimanche après-midi, explique Béatrice Delléa, adjointe à la culture. Il est né d'une réflexion sur l'accès à la culture pour tous. Les heures d'ouverture de la Bib' en semaine excluaient les actifs, les commerçants et bien d'autres personnes. Nous avons aussi constaté que de plus en plus de personnes isolées (familles monoparentales...) ne savent que faire le dimanche, en hiver, car il n'y a pas d'activités. D'où un sentiment d'isolement qui est renforcé de façon très nette ». Une enquête a été réalisée auprès des publics habitués de la bibliothèque, de ceux de la Maison des aînés, du CCAS, etc., afin de savoir quelle serait leur préférence entre le dimanche matin et le dimanche après-midi. « D'autres demandes ont émergé sur des horaires renouvelés et élargis. Nous avons pris le temps d'expliquer, de discuter, avec le personnel de la bibliothèque, il y a eu concertation. Florence Audra et son équipe ont repensé l'ensemble des horaires ». Les heures du personnel seront récupérées en double, comme la convention collective le prévoit. « Je suis persuadée que la culture crée du lien social. De plus, dans une ville comme la nôtre, nous avons une demande scolaire et étudiante de plus en plus forte. Les jeunes ont besoin de conseils, d'informations. Les ados, les lycéens, ont tendance à chercher des lieux de regroupement pour travailler ensemble. Et puis tout le monde n'est pas connecté... Tout le monde peut trouver à la Bib' un intérêt, des plus petits au plus âgés ». *J.F.*(...)

Bibliothèques : ouvrir plus pour lire plus

Par Blandine Le Cain , AFP agence -
Publié le 09/01/2014

Une pétition a été lancée pour élargir leurs horaires d'ouverture, qui seraient particulièrement restreints et dignes d'«un pays en voie de développement».



Terminer un devoir en retard, imprimer un CV ou finaliser un dossier pour son travail. Autant d'activités relativement communes dans une bibliothèque et pourtant pas si faciles à mener en France. Les horaires d'ouverture de ces établissements, sur des plages assez restreintes, rendraient difficile l'accès aux livres et aux lieux pour travailler calmement et classeraient la France dans les mauvais élèves sur ce sujet, selon l'association Bibliothèques sans frontières. L'ONG vient de lancer une pétition pour l'ouverture des bibliothèques le soir et le week-end.

« C'est honteux », affirme sans ambages, sur Europe 1, Patrick Weil, président de l'association. Pour cet historien, les amplitudes horaires des bibliothèques françaises sont dignes de celles d'« un pays en voie de développement ». En France, les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 30 heures par semaine. Les bibliothèques parisiennes et d'autres grandes villes atteindraient les 40 heures par semaine. Une paille en comparaison de nos voisins hollandais, puisque ce chiffre atteint presque les 100 heures à Amsterdam. Même son de cloche à Copenhague, où les Danois peuvent aller bouquiner jusqu'à 22 heures, ainsi que le dimanche.

S'adapter au rythme des habitants

« Il est important d'alerter sur la grande misère des bibliothèques en France et particulièrement des bibliothèques universitaires. À Paris, la situation est scandaleuse », estime François Michaud, directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe, à Paris. « Aucune n'est ouverte dans la capitale le dimanche et la plupart ferment à 20 heures », précise-t-il. Exception : la bibliothèque universitaire Sainte-Geneviève est ouverte jusqu'à 22 heures. La situation est inégale en France en raison de l'autonomie des universités.

« Paris doit rattraper son retard en matière de bibliothèques et s'adapter aux attentes et au rythme des habitants », reconnaît Bruno Julliard, adjoint à la Culture du maire de Paris. La capitale ne compte que trois bibliothèques ouvertes le dimanche, créées en 2008 et 2010. « Elles sont très fréquentées, ce qui nous encourage à poursuivre, mais les négociations sont difficiles avec les personnels ».

Lancé jeudi, l'appel de Bibliothèques sans frontières avait récolté un peu moins de 600 signatures à la mi-journée, sur un objectif de 10.000. Il a été signé par plusieurs personnalités, parmi lesquelles l'ex-footballeur Lilian Thuram, fondateur de l'association Éducation contre le racisme portant son nom, des écrivains tels Eliette Abecassis, Erik Orsenna, Geneviève Brisac, Arthur Dreyfus ou des historiens comme Benjamin Stora, Myriam Chopin ou Pascal Ory. La pétition sera adressée aux ministres de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et de la Ville, ainsi qu'aux élus locaux et aux candidats aux municipales, précise l'ONG qui œuvre en France et dans plus de vingt pays.

DOCUMENT 8

Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales

(...) Or les bibliothèques évoluant de plus en plus comme des espaces culturels et de loisirs, offrant de nombreuses activités et animations sur place dont l'accès est le plus souvent gratuit, les publics aspirent très naturellement à en profiter davantage lors de leurs périodes de disponibilité.

Il ne s'agit plus seulement de pouvoir emprunter facilement des documents (les indicateurs montrent que les emprunts sont tendanciellement en baisse), mais de passer un moment dans un lieu, souvent jugé agréable, qui offre un large éventail de ressources que l'on ne peut trouver ailleurs à moins de les acheter.

Le développement du numérique a aussi habitué les publics à « fréquenter » sans barrière de temps et de lieu des sites de vente, des services de l'administration, des bibliothèques numériques... D'une certaine manière l'idée d'une accessibilité permanente et sans limite se répand dans le public qui comprend de moins en moins pourquoi la bibliothèque se conforme, au mieux, à des horaires de bureau.

Une variété de situations qui ne permet pas une réponse uniforme

Bien entendu, la variété des situations dépend très largement des caractéristiques de la collectivité où se situe la bibliothèque et donc de la nature des publics visés et de leur disponibilité en journée, le week-end.

Par exemple un centre-ville à forte activité économique (bureaux, administrations, commerces) aura une vie à la pause méridienne qui engage à offrir des services de loisirs et notamment l'accès à des offres culturelles (et sportives).

A l'inverse une ville-dortoir qui se vide de ses habitants entre 9h et 18h verra une affluence des publics en début de soirée et le week-end.

Ainsi, pour les publics actifs, leurs plages libres pour l'accès à la culture sont effectivement la pause méridienne, la soirée et le week-end, dont le dimanche (le samedi étant par ailleurs consacré aux courses, activités domestiques...).

Il s'agit là d'un critère dont les paramètres sont très variables et qui doit considérer l'environnement de l'implantation : proximité avec les écoles pour le mercredi par exemple.

Au-delà, des considérations plus générales (climat, culture régionale, environnement naturel...) peuvent être invoquées. Par exemple la médiathèque Emile Zola de Montpellier annonce une ouverture le dimanche après-midi d'octobre à avril : la concurrence de la plage est à prendre en compte au printemps et en été !

L'aménagement des temps au niveau de la collectivité

Certaines expériences montrent que l'aménagement des horaires en bibliothèque doit s'intégrer dans une politique générale d'aménagement des temps au niveau de la collectivité.

Ainsi, toujours à Montpellier, l'élargissement des horaires d'ouverture de la bibliothèque centrale s'est fait dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement des temps et des territoires qui concerne toute l'agglomération et l'ensemble des infrastructures (transports...).

Dans le cadre des mesures mises en place en matière de gestion des temps par Montpellier Agglomération et pour satisfaire la demande du public, depuis le 18 janvier 2009, la médiathèque centrale (Emile Zola et Federico Fellini) est ouverte le dimanche et ferme plus tard en semaine. Les établissements de quartier sont ouverts 28 heures par semaine et les deux établissements centraux 40h30 (44h pendant la période d'ouverture le dimanche).

Un nécessaire accompagnement des bibliothèques et des collectivités

Evoquant un premier bilan des aides apportées par l'Etat aux collectivités et aux bibliothèques pour favoriser l'objectif de l'extension de l'ouverture des horaires de bibliothèques, Dominique Arot écrit dans son rapport : « ...*l'aide la plus efficace de l'Etat n'est sans doute pas à rechercher du côté de subventions de fonctionnement nécessairement modestes à l'échelle du territoire, mais bien plus sous forme d'outils et de recommandations en matière d'aménagement des locaux, d'organisation du travail et d'informations statistiques partagées.* »

Les entretiens avec des élus et des représentants d'administration des collectivités réalisés dans le cadre de l'enquête terrain pour la présente étude, conduisent à nuancer ce propos. En effet, les subventions de l'Etat, si elles ne sont pas déterminantes dans la prise de décision d'engager des budgets d'investissement et de fonctionnement liés à une augmentation des horaires d'ouverture, peuvent constituer un « *facteur déclenchant* » pour les décideurs.

Mais il apparaît bien que les responsables des collectivités et des bibliothèques territoriales manquent d'outils et d'informations sur la manière de procéder. D'après le rapport Arot, si les bibliothèques universitaires ont davantage progressé sur ce chemin c'est qu'elles ont, notamment, plus facilement recours aux emplois étudiants, dispositif moins connu des bibliothèques territoriales.

Il importe donc de doter les responsables de bibliothèques, les équipes administratives (Directions des Affaires Culturelles, DGS, DRH) et les élus d'éléments méthodologiques qui leur permettent de poser les véritables enjeux d'une ouverture élargie, en termes d'opportunités/coûts/services rendus.

La formalisation d'une telle démarche constitue un outil de négociation et, surtout, de conduite du changement permettant aux personnels de mieux s'approprier les évolutions dans le cadre d'une co-construction du projet d'augmentation des horaires d'ouverture.

De ce point de vue, les retours d'expérience sont précieux pour recenser les écueils, les facteurs de clés de succès et les contraintes qu'ont rencontrés les établissements qui se sont déjà lancés dans une démarche d'aménagement d'horaires.

Le présent rapport s'inscrit dans cet objectif.

DOCUMENT 9

La ville à mille temps

LE MONDE CULTURE ET IDEES | 02.04.2015 | Par Anne Chemin



«Bureau des temps»? A première vue, l'expression semble tout droit sortie d'un univers à la Charlie Chaplin: on imagine volontiers un maître impitoyable orchestrant le travail de milliers d'ouvriers en surveillant une gigantesque pendule. Ce tableau ferait pourtant sourire les responsables des bureaux des temps: ils tentent, au contraire, d'harmoniser avec délicatesse la diversité des rythmes sociaux. «*Les emplois du temps de nos concitoyens sont de plus en plus désynchronisés*, explique Evelyne Reeves, la responsable du bureau des temps de Rennes. *Nous cherchons à nous adapter à ces modes de vie afin de créer une ville plus apaisée.* »

Multiplication des horaires atypiques, allongement des temps de transport, flexibilité des rythmes de travail: depuis le début des années 2000, les bureaux des temps s'efforcent de penser la révolution des temporalités qui touche les grandes démocraties occidentales. Installés dans une trentaine de mairies françaises, ils imaginent des activités culturelles ou sportives à horaires décalés, luttent contre la congestion des transports, élargissent les créneaux d'ouverture des services administratifs, des piscines, des crèches ou des bibliothèques. «*Il faut repenser les fonctionnements collectifs, car notre temps ne ressemble pas à celui de nos grands-parents, encore moins à celui de nos arrière-grands-parents*», résume Evelyne Reeves.

Au XIX^e et au début du XX^e siècle, la vie collective était rythmée par de fortes cadences communes: dans la semaine, les gens travaillaient à l'unisson; le soir et le dimanche, ils se reposaient. «*A cette époque, la révolution industrielle et l'urbanisation ont imposé un nouveau cadre temporel: la vie sociale s'est calée sur le temps du travail salarié, basé sur l'horloge, chronométré*, explique Sandra Mallet, maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'université de Reims Champagne-Ardenne. *Ce temps a ensuite été encadré par la loi au milieu du XIX^e siècle. C'est le travail salarié qui est alors devenu le premier "donneur de temps" des journées.* »

« Les emplois du temps de nos concitoyens sont de plus en plus désynchronisés », observe Evelyne Reeves, responsable du bureau des temps de Rennes.

A l'époque, les horloges commencent à rythmer la vie collective: apparues au Moyen Age, elles deviennent monnaie courante au XIX^e siècle. En 1891, la France promulgue l'heure nationale et, vingt ans plus tard, la plupart des Etats adoptent l'heure de Greenwich. «*Simultanément, dans les usines comme dans les administrations et les boutiques, les lieux de spectacle ou de restauration, les horaires font la loi. Le rythme biologique est dorénavant contraint par la discipline horlogère*, constate le philosophe Thierry Paquot dans la revue *Esprit*. *Si le XX^e siècle a été, du moins dans les pays industrialisés, celui de l'emploi du temps et de son corollaire, l'agenda, le XXI^e siècle connaît leur dérèglement au nom de la flexibilité.* »

Depuis le début des années 1980, cette belle mécanique héritée du XIX^e siècle s'est en effet grippée. Le travail du dimanche s'est banalisé – il concerne aujourd'hui un salarié sur huit – et le travail de nuit progresse: il touchait 7,4 % des salariés en 2011 contre seulement 3,5 % en 1991. La flexibilité des horaires s'est peu à peu imposée: en 2013, seuls 50,7 % des salariés déclaraient avoir le même emploi du temps tous les jours. Les autres jonglent entre plusieurs équipes, ont des horaires à la carte ou se voient imposer des emplois du temps variables. « *L'organisation du travail est de moins en moins standardisée: les journées courtes, les journées longues, le temps partiel et les horaires décalés augmentent* », constate Sandra Mallet.

A cette désynchronisation des temps sociaux s'ajoutent des modes de vie qui modifient en profondeur notre rapport au temps. La durée de transport pour se rendre au travail ne cesse de s'allonger, créant, dans certaines régions, des phénomènes de congestion qui épuisent les usagers et coûtent cher aux collectivités locales: entre 1994 et 2008, la distance moyenne entre le travail et le domicile a augmenté de 2,7 kilomètres. Les nouvelles technologies de la communication, elles aussi, bousculent les rythmes sociaux: en nous permettant de rester connectés vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, elles abolissent peu à peu les frontières entre le jour et la nuit, la semaine et le week-end, le travail et le repos.



Aujourd'hui, chacun a son emploi du temps. Pour le meilleur comme pour le pire. Car cette désynchronisation des temporalités engendre bon nombre de dysfonctionnements. Les salariés qui travaillent à horaires décalés, la nuit ou le dimanche, ne peuvent pas accéder aux équipements sportifs ou aux services administratifs. Les caissières ou les femmes de ménage qui ont des emplois du temps morcelés perdent un temps infini dans les transports. Les noctambules qui fréquentent les bars et les restaurants tard dans la soirée entrent en conflit avec les riverains, qui vivent à un tout autre rythme.

Depuis une vingtaine d'années, les politiques urbaines s'efforcent donc de s'adapter à cette nouvelle donne. « *Elles témoignaient habituellement d'une réflexion en termes d'espace, elles essayent désormais de penser la question des temps*, constate l'universitaire Sandra Mallet. *Elles s'intéressent aussi bien à l'accueil de la petite enfance qu'aux transports, aux équipements sportifs ou à l'accès à la culture, mais leur originalité, c'est qu'elles intègrent la diversité des rythmes urbains. Pour cela, il faut bien connaître les usages des habitants – savoir comment ils se déplacent, à quelle heure ils travaillent, quelles sont leurs difficultés pour aller à la médiathèque ou faire garder leurs enfants. Le but, c'est d'articuler cette multiplicité de temps sociaux.* »

Une réflexion née en Italie

Les premières réflexions sur le « droit au temps » sont apparues en Italie, au milieu des années 1980. Quelques années plus tard, en 1990, une loi donne aux maires le pouvoir de coordonner les horaires des services publics afin de les adapter aux besoins des habitants. Milan, Gênes, Rome, Catane, Bolzano et Modène lancent un mouvement qui s'étend peu à peu à toutes les grandes agglomérations italiennes: en 2000, le gouvernement impose la création d'un bureau des temps dans les villes de plus de 30 000 habitants. La réflexion gagne ensuite la France, l'Allemagne et l'Espagne, et en 2009, un réseau européen voit le jour.

Accessibilité des services publics et des équipements, réorganisation du travail des salariés précaires, mise en place de nouvelles pratiques de déplacement: la problématique du temps doit désormais « irriguer » l'ensemble des politiques locales, estime le président de l'association, Dominique Royoux, qui est à la fois professeur à l'université de Poitiers et directeur du service Prospective et coopérations territoriales de la communauté d'agglomération Grand Poitiers.

[...]

Les villes ne peuvent cependant pas peser directement sur les « donneurs de temps » que sont les employeurs privés. Elles cherchent donc à « accompagner la révolution des temps et des usages », selon le mot d'Emmanuel Grégoire, adjoint à la maire de Paris chargé des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration. Elles rendent les services administratifs accessibles à tous ceux qui travaillent en horaires décalés, luttent contre la congestion des

transports, mettent à la disposition des usagers les équipements scolaires ou sportifs le soir ou le week-end. Ces « politiques temporelles » peuvent sembler modestes, mais elles changent souvent en profondeur le quotidien des habitants.

Des modifications souvent simples

Dans cette recherche de nouveaux équilibres urbains, la réflexion sur les horaires est centrale. *« Lorsque les collectivités fixent les plages d'ouverture des piscines, des crèches ou des médiathèques, elles doivent avoir à l'esprit la diversité des rythmes sociaux, souligne Evelyne Reeves, du bureau des temps de Rennes. Rester sur les modèles traditionnels n'a plus de sens: ils ne correspondent plus aux modes de vie des habitants. Dans certaines piscines de notre ville, avant notre intervention, on trouvait à certains moments plus de personnel que de nageurs, alors qu'à d'autres on refusait l'entrée pour cause d'affluence! »* A Rennes et à Montpellier, les piscines ont donc inauguré des nocturnes et élargi les créneaux d'ouverture le week-end. A Paris, deux médiathèques sont ouvertes jusqu'à 22 heures, trois le sont le dimanche. [...]

De la patience et de l'énergie

Pendant plus d'un an, de février 2011 à septembre 2012, le bureau des temps a engagé une concertation avec les principaux « générateurs de flux » de la ligne de métro – l'université Rennes-II, les collèges, les lycées et le centre hospitalier universitaire qui se trouvent sur le trajet. Plusieurs scénarios ont été étudiés, et des études d'impact ont été menées: finalement, il a suffi que l'université Rennes-II dédouble les horaires de début des cours (8 h 15 et 8 h 30) pour résorber les points noirs. Les études montrent désormais un « écrêtement des flux » pendant les hyperpointes, une fluidification des sorties et une amélioration du confort et de la sécurité des voyageurs – la charge moyenne des rames a baissé de 17 %.

Si elles sont longues à mettre en place, si elles exigent beaucoup de négociations, ces politiques présentent un gros atout: elles ne coûtent pas grand-chose. La réforme des pauses méridiennes dans les écoles de Dijon, la création de la page Internet sur les services ouverts entre midi et 14 heures à Brive ou le décalage des horaires de cours de Rennes-II n'ont rien demandé d'autre que de la patience et de l'énergie. Ces initiatives exigent en revanche une très bonne connaissance des modes de vie: avant de mettre en place une réforme, les villes doivent mener des enquêtes approfondies afin d'analyser les habitudes des habitants en matière de travail, de transport, de garde d'enfants ou de loisirs.

En s'intéressant de très près aux rythmes de vie de leurs concitoyens, les bureaux des temps inaugurent une autre manière de faire de la politique: au lieu de demander aux habitants de se plier aux contraintes de l'administration, ils adaptent la ville à leurs emplois du temps. *« L'utilisateur est au centre de la réflexion. Démocratiquement, c'est sain »,* résume l' élu parisien Emmanuel Grégoire. *« Les politiques temporelles prêtent une très grande attention aux usages, et ce sous l'angle des temps, ce qui est nouveau, renchérit Sandra Mallet. Ces politiques sont peu visibles, elles ne proposent pas de grands projets spectaculaires, mais elles recentrent les politiques municipales sur les besoins des habitants. Il s'agit d'une nouvelle manière de gérer les municipalités. »*

Si elles exigent beaucoup de négociations, ces politiques disposent d'un gros atout: elles ne coûtent pas grand-chose.

Faut-il pour autant imaginer une ville en continu, où tout est accessible à tous, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et 365 jours par an? [...]

Emmanuel Grégoire, à la Mairie de Paris, est moins affirmatif. *« Dès lors qu'un besoin existe, qu'il est partagé par un nombre important de citoyens et qu'il n'est pas trop difficile à satisfaire, il n'y a aucune raison de s'y opposer: les politiques ne sont pas plus légitimes que les citoyens pour porter un jugement de valeur sur la révolution des usages. Il faut accompagner l'évolution de la société en respectant un certain nombre de critères: l'existence d'une réelle demande sociale, la prise en compte des coûts, le respect des agents, l'impératif de dialogue social. »* Le débat sur la ville ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre est de toute façon un peu prématuré: les mairies commencent tout juste à s'adapter à la révolution des temporalités.